



Le Vide Grenier

de l'Espace Famille Jeunesse

SAMEDI 24 SEPTEMBRE

9h à 18h

Quartier Cité de la Vierge à l'Isle Jourdain



Restauration
sur place



Animation pour les
enfants en
après-midi



RENSEIGNEMENTS

Adeline ou Mathilde
07 50 99 83 62

Centre social Espace Famille Jeunesse
Cité de la Vierge Bât. B, Apt. 16 32600 L'Isle Jourdain



Pour se procurer
le bulletin d'inscription
Téléchargez-le sur le site www.apiengascogne.fr
ou sur place à l'Espace Famille Jeunesse
Date limite: vendredi 16 septembre





Le Vide Grenier

de l'Espace Famille Jeunesse

Bulletin d'inscription au vide grenier

Samedi 24 septembre de 9h à 18h

Quartier Cité de la Vierge à l'Isle Jourdain



Installation à partir de 7h - tarif: 2€ la table

Buvette, restauration salée sucrée maison, sandwiches

Application des gestes barrières selon mesures en vigueur

Nom, Prénom:

Adresse:

Code postal / Ville:

N° carte identité valide:

N° téléphone:

E-mail:

Nb de table(s):

Fait à..... le.....

Signature:



Bulletin à rendre au plus tard le vendredi 16 septembre
au Centre Social Espace Famille Jeunesse (Adeline ou Mathilde)
Bât B., Apt. 16 32600 L'Isle Jourdain

Joindre une photocopie de la carte d'identité recto-verso ainsi
que le règlement à l'ordre de "Association API en Gascogne."

Tout bulletin non complet ne sera pas pris en charge.
Toute inscription valide l'acceptation du règlement.



Pour plus d'infos sur l'Association: www.apiengascogne.fr

Règlement du vide grenier du samedi 24 septembre

Organisé par le Centre social Espace Famille Jeunesse

Ouvert au public de 9h à 18h

Article 1 - Horaires et réservations

Les exposants devront se présenter dès réception du dossier complet d'une personne majeure (paiement de l'emplacement, bulletin d'inscription signé, photocopie recto verso de la carte d'identité). L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation, à la gestion de la manifestation. Toute réservation non accompagnée du paiement total ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement sera consenti en cas de non-participation. Toutes ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation et déposée à la sous préfecture.

Article 2 - Emplacements et matériel d'exposition

2€/ la table.

Nous vous demandons de respecter votre emplacement afin de laisser les allées libres.

Toute inscription enregistrée est définitive, aucune modification ne pourra avoir lieu.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les emplacements.

Chaque emplacement devra être libéré et propre avant 19h. Tout objet invendu devra être repris par le vendeur.



Article 3 - Obligations des exposants:

Les exposants devront arriver munis de leur carte d'identité. Le vide grenier est ouvert aux seuls particuliers sous réserve de se conformer au présent règlement et aux lois au commerce. De plus, selon l'art. R321-9 du 07/01/2009: l'exposant s'engage également à ne pas mettre en vente d'objets militaires, armes, animaux vivants, nourriture et tout article dangereux et/ou immoral. Les exposants sont tenus de se conformer à la loi et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront satisfaire à toutes les obligations et avoir souscrit toutes assurances utiles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale ainsi qu'en cas d'accident corporel. Toute personne ne respectant pas le règlement en sa totalité sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 4 - Restauration

La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est formellement interdite. L'organisateur le proposera de manière exclusive. Une restauration et une buvette seront disponibles sur place. Une boisson chaude sera offerte aux exposants.

Article 5 - Dommages subis aux exposants

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, vols, dommages, détériorations qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 6 - Respect des gestes barrières liés à la crise sanitaire Covid19

Les exposants devront respecter les gestes barrières en vigueur sur le site de l'Isle Jourdain et durant toute la durée du vide grenier.

Article 7 - Annulation

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation.

Dans ce cas là uniquement, l'association remboursera l'intégralité des réservations.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

RENSEIGNEMENTS

Adeline ou Mathilde

07 50 99 83 62

Centre social Espace Famille Jeunesse

Cité de la Vierge Bât. B, Apt. 16 32600 L'Isle Jourdain